

Assemblée générale

Association valaisanne des ambulanciers

Lieu : Sion, Rue de Loèche 34, Caserne des pompiers

Date : 12 mai 2017, 20H00

Présents :

Solioz Marc	Michellod Sébastien	Machoud Régis
Berclaz Grégoire	Rosset Vincent	Girard Laurent
Meister Gilles	Rigo Stéphane	Grand Philipp
Briguet Alexandre	Verdu Olivier	Balet Loriane
Rothenbühler André	Gaspoz Pascal	Gard Max
Yerly Yves		

Excusés :

Pellissier Emmanuel	Moix Paul-André	Imesh Doris
Tedesco Raphaël	Roduit Emilien	Gorris Roland
Bucheli Pascal	Griess Poggio	

Il est 20H, Yves Yerly ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres de l'AVA et les remercie de leur présence.

L'assemblée générale se déroulera selon l'ordre du jour reçu par courrier.

1^{er} Salutations et ouverture de la 16^{ème} Assemblée Générale

2^{ème} Adoption du PV de la dernière AG

3^{ème} Rapport du Président 2016-2017

4^{ème} Comptes 2016-2017

5^{ème} Travaux inter-associations et ASA

6^{ème} Proposition de modifications des statuts en fonction du rapprochement de l'ASA

7^{ème} Admissions et démissions au Comité

8^{ème} Admissions et démissions des membres

9^{ème} Apéro offerte

Adoption du PV de la dernière assemblée générale

Le PV de la dernière assemblée générale peut être consulté sur le site internet de l'ASA. Sa traduction en allemand est en cours pour le Haut-Valais. Le PV ne fait l'objet d'aucun commentaire et est approuvé à l'unanimité par les membres.

Un effort sera fait pour la traduction en allemand pour le Haut-Valais. L'ASA gérant la partie administrative, les traductions seront facilitées. Cette année, le PV ayant été transmis en retard, il n'a pas été possible de le traduire à temps pour l'assemblée générale.

Rapport d'activité du président

Yves Yerly insiste sur la nécessité de maintenir l'AVA comme association cantonale et non pas de tout regrouper sous l'ASA. En effet, il existe un besoin de maintenir un contact avec les autorités politiques valaisannes et certaines spécificités cantonales ne peuvent pas être résolues par l'ASA. Il faut néanmoins revoir le mode de fonctionnement de l'AVA en raison d'une lourde charge administrative.

En 2016, le comité s'est réuni à deux ou trois reprises. Des projets ont également été conduits par mails, SMS et téléphones.

Travaux entrepris durant l'année 2016 :

1. Nomination de David Neel au sein du comité de l'ASA. Cette nomination est importante car elle permet d'avoir un lien direct entre l'ASA et l'AVA.
2. Nomination Doris Imesh au sein de l'association de partenaires du secours préhospitalier valaisan.
3. Essaie de rejoindre le Conseil d'Administration de l'OCVS mais sans succès.
4. En collaboration avec l'OCVS, l'AVA a également voulu renforcer la communication et la transmission d'information. A travers la newsletter commune à l'OCVS et à l'AVA les ambulanciers seront mieux informer sur l'évolution des travaux en cours.
5. Participation à l'analyse des coûts et valeurs des ambulances afin de revoir l'octroi des subventions. En collaboration avec l'OCVS, les subventions seront octroyées chaque 5 an au lieu des 7 actuel. Ce projet est une réussite.
6. Participation à la Commission de surveillance des métiers de la santé au cours de laquelle quelques plaintes ont été traitées. Les plaintes ont permis d'exiger de l'Hôpital du Valais de revoir les filières AVC et STEMI afin de les améliorer.
7. Etude sur un projet « Intervention terrain difficile » pour les ambulanciers valaisans. Le but du projet est de permettre aux ambulanciers de se rendre auprès des patients sans prise de risque afin d'assurer les mesures immédiates en attendant les spécialistes de la Maison FXB du sauvetage. Le projet aura lieu en collaboration avec Gérald Mathys et Pascal Gaspoz.
8. Cours BLS-AED : un cours BLS-AED a été donné à Redog Valais. Un deuxième cours sera organisé en septembre.
9. Conférence des Présidents à Bern : les présidents des associations affiliées à l'ASA ont demandé un geste à l'ASA concernant les tarifs pour la participation au Congrès suisse de médecine d'urgence 2017. Les membres pourront participer avec un prix demi-tarif.
10. Clôture des travaux de rapprochement de l'ASA
11. Mise en place par David Neel sur Dropbox de tous les documents de l'association de manière structurée afin de les transmettre au nouveau comité.
12. Recherche d'un nouveau président et d'un nouveau comité afin de redynamiser l'AVA et de susciter de l'intérêt auprès des services d'ambulance. Yves a repris la présidence ad intérim après Alain Rittiner suite, notamment, à la difficulté de trouver des personnes motivées.
13. Réduction des coups en lien avec le rapprochement de l'ASA. Les frais principaux étaient :
 - Le site internet
 - Les traductions
 - Les envois postaux
 - La protection juridique

Ces frais sont actuellement pris en charge par la cotisation versée à l'ASA (Fr. 120.-) et non pas sur les Fr. 20.- qui sont destinés à l'AVA.

L'ASA met également à disposition des associations cantonales un montant de Fr. 20'000.- pour des projets de grande envergure.

Yves souligne que de nombreux projets ont été menés par l'AVA cette année et qu'il est important de soutenir l'association et le nouveau comité. Il remercie pour leur présence les personnes qui se sont déplacées à l'assemblée générale.

Marc Solioz demande si le montant de Fr. 20'000.- est un montant reconduit d'année en année ou s'il s'agit d'un versement unique.

Yves Yerly explique que le montant est annuel mais n'est pas fixe. Il est possible d'obtenir une somme plus importante pour des projets intercantonaux par exemple.

Stéphane Rigo demande si les différents mandats présentés lors du rapport du président sont reconduits d'année en année pour le président de l'AVA ou s'il s'agit de projets menés par Yves Yerly en tant que personne.

Yves Yerly explique que les mandats sont ponctuels et qu'il les assure en tant que personne présidente de l'AVA. Il est probable que le nouveau président doive assurer à son tour ces mandats. L'AVA a sollicité ses membres afin d'assurer certains de ces mandats mais par manque de motivation personne ne s'est présenté. Il attend plus d'investissement de la part des membres.

Stéphane Rigo demande comment les membres peuvent être informés que ces mandats existent.

Yves Yerly explique que la porte est ouverte et que chacun peut se présenter. L'information est également communiquée par newsletter (pas cette année) mais que personne n'est vraiment intéressé.

Compte à ce jour et fonctionnement futur

Les comptes ont été bouclés au 11 mai 2017 mais ils ne seront pas validés ce soir en lien avec l'ASA qui gère les aspects financiers. Le compte reste au nom de l'AVA mais il est géré par l'ASA qui vérifie les comptes. Ils sont alors fournis vérifiés en fin d'année pour l'année écoulée.

Les comptes doivent être validés à la fin de l'année. Il est donc possible qu'une assemblée générale extraordinaire soit organisée.

Produits :

Objet	Montant (Fr.)
Cotisation	2350.-
Formation	0.-
Publicité	0.-
Intérêts créanciers (sans impôt anticipé)	0.50.-
TOTAL produits	2350.-

Charges :

Objet	Montant (Fr.)
Secrétariat	0.-
Déplacement	0.-
Boisson, apéro	242.-
Internet	23.75.-
Publicité	0.-
Location de salle	0.-
Avis de décès	0.-
Cotisation annuelles (association des partenaires)	100.-
Frais bancaires	71.-
Prix du mérite (écoles)	0.-
Protection juridique	0.-
Traduction	0.-
Formation	0.-
TOTAL charges	437.45.-

Bénéfice exercice	1913.05.-
Fortune au 20.05.2016	4836.65.-
Total fortune au 11.05.2017	6749.70.-

Modification des statuts

La modification des statuts est en cours et un travail important a déjà été effectué au niveau intercantonal afin de résoudre les mêmes problématiques rencontrées. Les statuts de l'AVA doivent être validés par une assemblée générale extraordinaire avant fin 2017.

Le bouclage des comptes par l'ASA est en cours. Il a été décidé de ne pas fusionner les comptes de l'AVA avec ceux de l'ASA afin de conserver une certaine autonomie en cas de litige avec l'ASA.

L'ASA s'occupe néanmoins de la gestion du compte et verse les cotisations de Fr. 20.- sur le compte de l'AVA. Depuis cette année l'ASA paie les factures de l'AVA à travers le compte de l'AVA afin de faciliter la gestion des finances.

Admission, démission du comité

Démission

Yves Yerly souhaite cesser son activité et souhaite que d'autres personnes s'impliquent dans l'AV. Il reste une année au comité pour assurer le suivi du travail effectué.

Philippe Grand reste au comité pour une année

Doris Imesh reste au comité pour une année

David Neel reste au comité pour une année

Admission

Après discussion avec Yves Yerly, Vincent Rosset présente le nouveau comité de l'AVA :

Présidence : Vincent Rosset

Vice-présidence : Sébastien Michellod

Trésorerie (caissier) : Marc Solioz

Secrétariat : Max Gard

En soi, il ne s'agit pas de démission du comité mais d'un réajustement du comité ; les anciens membres restent membres actifs afin d'accompagner le nouveau comité.

Vincent Rosset explique que le nouveau comité jeune, motivé représente chaque partie du Valais ; les ambulances de l'Hôpital du Valais, les Ambulances Clerc et le CSU de Sion. Doris Imesh et Philipp Grand représentent le Haut-Valais. Il manque actuellement un représentant pour Air-Glacières mais il existe une réelle volonté de trouver une personne pour représenter chaque service au sein du comité.

Valeurs du comité

Respect, pas de jugement de valeur, acceptation des décisions prises

Humilité défendre les valeurs de l'AVA

Ambition, le comité souhaite avoir une vision d'avenir, construite sur des bases solides

Humanité avec une volonté de mettre le patient au centre

Egalité avec une volonté de donner la même importance et la même chance à tous les projets et tous les membres de l'AVA

Ces valeurs sont la charte du nouveau comité et un cadre de référence pour définir les buts de l'AVA.

Objectifs :

- Information et promotion de la profession ambulancière, création d'un outil de communication (films, affiches) en collaboration avec ASA (projet en cours)
- Prévention routière avec Police cantonale (projet en cours)
- Fidélisation des membres (objectif prioritaire), à travers des cartes avantage
- Communication entre AVA/ASA et les membres (objectif prioritaire), à travers la création d'une page Facebook et d'une newsletter
- Participation à des séances, notamment avec l'OCVS
- Création d'un cours BLS AED (importance de ne pas empiéter sur le travail d'autre organisation)

Buts :

Promouvoir les compétences de l'ambulancier

Optimiser la collaboration avec les partenaires (police, SMUR)

Défendre la profession ambulancière

Représenter la profession ambulancière auprès de l'OCVS, l'Etat du Valais

Défendre les intérêts du patient

Anticiper les changements pour la profession

Vincent Rosset remercie Yves Yerly pour le travail qu'il a effectué au sein de l'AVA durant 16 ans.

Election du nouveau comité

Yves Yerly propose de voter le nouveau comité

- Vincent Rosset est élu à l'unanimité
- Sébastien Michellod est élu à l'unanimité
- Marc Solioz est élu à l'unanimité
- Max Gard est élu à l'unanimité

Admission, démission des membres

Démission

Aucune

Admission

Mme. Antoine Jordana du CSU Sion

Question, remarques

Remarque de Philipp Grand qui remercie Yves Yerly pour le travail effectué. Ils se sont souvent battus contre l'OCVS. Des projets et des sujets doivent être présentés afin de défendre la profession ambulancière. Il remercie le nouveau comité. Ils sont heureux de trouver des personnes motivées qui font avancer les choses.

Bouclément AG, apéro

Il est 21H10 Yves Yerly termine la séance et invite les personnes présente à prendre l'apéro offert par Vincent Rosset.

Collombey, le 25 mai 2017